

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

intersection Rue Auguste Dumière et Rue : Audré Berger n° : tronçon :

NATURE DES TRAVAUX

nettoyement de'un troupon d'assainissement

Travaux exécutés par une entreprise

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Permission de voirie :

N° : Date :

Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du *22-10-2018* Au *26-10-2018*

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		
B15/C18	X		
K10	X		
Feux tricolores	X		

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : *PIERCY TP Rue de Dumière 57400 SARREBOURG*

Personne responsable du chantier : *PIERCY Stéphane*

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : *06 08 16 63 49*

Maître d'œuvre / d'ouvrage : *C.C.*

Date : *26-09-2018*

Signature / cachet



Entreprise :

Date : *27-09-2018*

Signature / cachet



Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

- | | | |
|------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> Oui, avec les restrictions suivantes : | <input type="checkbox"/> Non, au motif suivant : |
| | <input type="checkbox"/> Aucune permission de voirie n'est délivrée
<input type="checkbox"/> Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
<input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> Aucune permission de voirie n'est délivrée
<input type="checkbox"/> Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
<input type="checkbox"/> Autre : |

A Sarrebourg, le *21/10/2018*

Signature / cachet

Pour le Maire
L'adjoint délégué


 Roland KLEIN